

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du lundi 10 avril 2017**

**19 h mairie, salle consulaire**

Le lundi 10 avril 2017, à 19 h, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique salle consulaire de la mairie, sous la présidence de Pierre Fillon, maire

**Présents :** Josiane Mouchet, Christian Trémoulet, Pierre Artique, Chrystelle Beurrier, Roger Béchet, Philippe Bertrand, Philippe Delerce, Laurence Lassort, Bernard Meillasson, Denise Gignoux, Carole Dinger

**Excusés :** Coralie Marmot (pouvoir à Pierre Fillon), Cécilia Motta (pouvoir à Josiane Mouchet), Christophe Coste (pouvoir à Christian Trémoulet)

|  |              |
|--|--------------|
| Nombre de conseillers municipaux en exercice | 15           |
| Nombre de conseillers municipaux présents    | 12           |
| Nombre de votants                            | 15           |
| Date de convocation du conseil municipal     | 31 mars 2017 |

Le maire ouvre la réunion à 19 h 04

Philippe Delerce est désigné en tant que secrétaire de séance

Le maire demande de rajouter à l'ordre du jour la signature d'une convention d'utilisation des équipements de football avec l'Entente sportive de Sciez

Le maire se fait l'écho de la famille de Jean Guyon, touchée par la marque de sympathie manifestée par le conseil municipal à l'occasion de son décès.

### **I/ Compte rendu de la séance du 20 mars 2017**

Page 1, tarifs 2017 au lieu de 2016

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **II/ Décision modificative n°1, budget principal**

1/Le maire rappelle au conseil que, lors du vote du budget primitif 2017, les bases fiscales n'avaient pas encore été communiquées par la DGFIP, et, qu'en conséquence, le produit attendu des impôts locaux avait été évalué, ce qui rendait impossible de remplir un état, dit « état 1259 », sur lequel figure les bases, les taux votés, la majoration de 20 % sur les résidences secondaires, les produits correspondants ainsi que le produit fiscal attendu.

Les bases sont désormais connues, et l'état 1259 peut -être correctement rempli en vue d'être adressé à la sous-préfecture.

En conséquence, le produit fiscal indiqué sur le budget primitif 2017 se monte à 580 819 €

2/ Il explique ensuite que l'ONF vient d'adresser son projet annuel de travaux en forêt communale pour un montant de 1 810 € qu'il convient d'inscrire en dépenses d'investissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** d'inscrire ces crédits au budget primitif voté le 20 mars 2017

### **III/ Subventions de fonctionnement à des associations pour 2017**

Chrystelle Beurrier, 4<sup>ème</sup> adjointe en charge de la vie associative, présente une demande de subvention pour 2017 effectuée par « Le Jardin des Livres », nouvelle association excenevienne dédiée à la lecture publique (séances de lecture à la salle du Léman le jeudi après-midi), et ayant le projet d'organiser et d'animer une future bibliothèque.

Conformément à la règle que s'est fixé le conseil municipal, elle propose qu'une subvention de 1 000 € soit attribuée à cette association, répartie à parité sur 2 exercices.

Elle présente ensuite la demande de « Traits en Savoie » qui a modifié son conseil d'administration et a décidé de participer à diverses animations communales.

Elle propose qu'une subvention de 200 € lui soit attribuée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** d'attribuer sur l'exercice 2017 une somme de 500 € à « Le Jardin des Livres » et de 200 € à « Traits en Savoie »

Le tableau des subventions sera complété en conséquence

### **IV/ Modification des indices de référence des indemnités des élus**

Le maire indique que la circulaire préfectorale du 10 mars 2017, fait état des modifications législatives et réglementaires survenues récemment au sujet des indemnités de fonction des maires et des adjoints.

Depuis le début de 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de 2 facteurs

-augmentation de 1015 à 1022 de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale FPT servant de base à leur calcul

-majoration de 6% de la valeur du point d'indice de la FPT à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 (une première augmentation de 0,6 % a été appliquée au 1<sup>er</sup> juillet 2016)

La délibération du conseil municipal du 3 avril 2014 visant l'indice 1015, il convient de délibérer à nouveau, en visant cette fois « l'indice brut terminal de la fonction publique » et d'indiquer le pourcentage attribué et non le montant en indices et en euros.

Il faut faire de même avec celle du 30 mars 2105, par laquelle l'indemnité du maire, à sa demande, avait été diminuée de 30 %.

Cette délibération du 10 avril annule et remplace celles du 3 avril 2014 et celle du 30 mars 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** de modifier les indices de référence des indemnités du maire et des adjoints comme décrit ci-avant.

#### **V/ Voie Verte, avenant n° 4, TC2, marché de travaux, lot Colas**

Le maire explique au conseil que des travaux supplémentaires imprévisibles ont dû être réalisés sur la tranche conditionnelle n°2 pour 39 022,52 € HT, et qu'une diminution de quantité des prestations prévues au marché est survenue pour 24 844€ HT.

En conséquence, un avenant doit être passé pour la somme de 14 178,52 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** de passer un avenant n°4 pour la TC2 de la voie verte, pour un montant de 14 178,52 €

Le marché global passe ainsi de 2 297 048, 81 € HT à 2 311 227, 33 € HT

**AUTORISE** le maire à signer le document correspondant

#### **VI/ Voie Verte, avenant n°4, maîtrise d'œuvre Egis France routes et villes**

Le maire explique au conseil que les divers travaux supplémentaires commandés pour la réalisation de la voie verte ont une incidence sur le contrat de maîtrise d'oeuvre passé avec Egis routes et villes.

L'impact est chiffré à 6 626,15 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** de passer un avenant n°4 pour la maîtrise d'œuvre de la voie verte, pour un montant de 6 626,15 € HT

Le marché global passe ainsi de 119 375, 77 € HT à 126 001, 92 € HT

**AUTORISE** le maire à signer le document correspondant

#### **VII/ Marché de travaux de rénovation du bloc sanitaires n°2 de la plage, (MAPA), choix des entreprises**

Diverses étapes du marché de travaux : mise en ligne sur MP 74 lundi 6 mars, retour des offres mardi 21 mars 17h (délai réduit vu l'urgence), première réunion CAO mercredi 22 mars 17h, seconde réunion, choix des entreprises vendredi 31 mars 11h, délibération 10 avril, notification

aux entreprises non retenues mardi 11, notification aux entreprises retenues vendredi 21 avril, première réunion de chantier, mises au point et signatures des documents lundi 24 à 16h30

La commission d'appel d'offres dans sa réunion du 31 mars a choisi les entreprises et les prix suivants

Lot n°1, Maçonnerie, Gros œuvre, Moreau, 17 767,05 € HT

Lot n°2, menuiseries extérieures, CMC, 8 445,00 € HT

Lot n°3, cloisons doublage, isolation, ACR, 7 511,60 €

Lot n° 4, carrelages, faïences, Boujon, 6 388,90 € HT

Lot n°5, Cloisons compactes, France Equipement, 5 695,65 € HT

Lot n°6, Electricité, Thonon Electricité Dépannage, 4 470,00 € HT

Lot n° 7, plomberie, Hauteville, 8 145,00 € HT

Lot n°8, peintures, L'enfant Léman, 2 817,00 E HT

Total du marché, 61 2432,20 € HT

Elle propose au conseil de retenir ces offres

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** de confirmer le choix de la commission d'appel d'offres tel que décrite ci-avant.

**AUTORISE** le maire à signer les actes d'engagement et toutes pièces utiles à la conduite du présent dossier

### **VIII/ Tarifs de location des mobilhomes**

Le maire rappelle que les 2 mobilhomes stationnés au camping La Pinède sont destinés en priorité aux usages communaux (hébergement d'urgence, logements d'agents saisonniers, maîtres-nageurs sauveteurs), et peuvent être loués à des prestataires privés en cas de disponibilité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** que, pour la saison 2017, le plus petit d'entre eux sera affecté à un des agents de surveillance des voies publiques pour un loyer mensuel de 100 €

Le second, est réservé en priorité aux maîtres-nageurs sauveteurs du SDIS 74 en vue d'une mise à disposition.

Au cas où le SDIS ne l'utiliserait pas, il serait loué à Pierre Arragain, moyennant un loyer mensuel de 500 €

**AUTORISE** le maire à signer les contrats de location correspondants

## **IX/ Convention d'utilisation des équipements de football avec l'Entente Sportive de Sciez-sur-Léman**

Chrystelle Beurrier, rappelle au conseil qu'il avait été envisagé de mettre à disposition les équipements de football à l'Entente sportive de Sciez en raison de la participation de 23 enfants d'Excenevex dans ses différentes équipes, initiation, entraînements et matches.

Elle donne lecture d'un projet de convention reprenant les principaux points des conventions précédemment établies avec le Club des Jeunes d'Excenevex ainsi qu'avec le Tennis Club.

Elle précise que la mise à disposition s'entend à titre gracieux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** ce projet de convention telle que lue par Chrystelle Beurrier

**AUTORISE** le maire à la signer

## **X/ Urbanisme**

### **-Certificat d'urbanisme opérationnel :**

#### **Opération réalisable :**

-QUIBLIER Philippe et LAVY Julie

s/s SALIBA Ivan Géomètre

détachement d'un lot destiné à la construction de deux habitations Rue des Ecoles

### **-Déclarations préalables accordées:**

-SAS DYB

MOUCHET Benjamin kiosque de vente transportable et démontable La Plage

-KEMACHE Stéphane abri de jardin Lotissement La Lémane

-KEMACHE Stéphane clôture Lotissement La Lémane

-VULLIEZ Georges clôture et portailchemin de la Fontaine

-MARTINS Sergio extension Les Genévriers

### **-Transfert de Permis de construire accordé :**

-Crédit Agricole Immobilier Promotion à Société SCCV Villa SOLENO

## **XI/ Questions diverses**

### **1/ Le maire**

donne lecture d'un courrier d'OSV annonçant l'annulation du Firelake festival prévu cet été sur la plage.

-fait état de la négociation qu'il a conduite avec les responsables de Haute-Savoie Habitat, gestionnaires des logements aidés Les Sittelles et les Aigrettes..

Le prix du gaz et de l'entretien des parties communes vont baisser, ce qui devrait se répercuter sur le coût des charges locatives

2/ Pierre Artique relate le bon déroulement de la journée propreté, soulignant la diminution des débris ramassés et regrettant cependant le manque de participation de la population.

3/ Roger Béchet

-demande où en est le dossier de location de la ferme de Cérézy à l'entreprise Gaud.

Le maire répond que les négociations sont en cours et devraient faire l'objet d'une présentation lors du prochain conseil municipal.

-demande pourquoi l'annonce de la réunion publique d'information organisée par une Excenevienne à l'hôpital de Thonon relative aux compteurs Linky n'est pas parue dans le bulletin municipal.

Le maire répond que c'est le manque de place qui a dicté cette absence.

Un débat s'en suit sur l'innocuité de ces compteurs sur la santé des riverains et le rôle tenu par Enédis.

Chrystelle Beurrier informe que le Conseil départemental va fournir des éléments de réflexion complémentaires à ceux déjà existants.

Elle rappelle que les élus ne sont pas compétents pour s'opposer à leur installation.

4/ Laurence Lassort

-se réjouit de la beauté du fleurissement de printemps et félicite les services techniques.

-rappelle que la course à pied la Ronde de la Presqu'île passera par Excenevex le 2 juillet, et que chacun sera informé de son rôle.

-il est rappelé que le Tour du Léman en marche nordique passera aussi à Excenevex le dimanche 28 mai.

Comme en 2016, un ravitaillement au bord du Vion dans le camping La Pinède sera organisé par la commune.

5/ Christian Trémoulet fait le point sur les travaux communaux tels que définis par le conseil municipal et figurant aux budgets de 2017 :

-aménagement de places de stationnement à côté du cimetière

-régalage de la plage et curage de l'embouchure du Vion

-aménagement des allées du parking des Voies en matériau stabilisé

-mise en place d'une webcam sur le mât près du minigolf permettant d'obtenir des informations météo en direct sur le site Exvcenevex.fr

-installation de la borne de recharge pour les véhicules électriques au giratoire du camping, décalée du fait du délai lié aux autorisations par Enédis.

-aménagement d'une aire de desserte des cars à proximité du giratoire du camping

6/ Denise Gignoux

-de la part des écoles, demande si un parcours sportif pourra être inclus dans l'aménagement du parc du Pré Cottin.

Le maire répond que les 3 projets en lice vont être bientôt présentés à la commission chargée du choix.

Il demande si l'Agorespace, dont l'accès est sécurisé, est fréquenté par les scolaires, notamment sa piste d'évolution demandée en son temps par les écoles.

-signale que le banc situé à l'extrémité du chemin des Genévriers est difficilement accessible.

Christian Trémoulet répond qu'une amélioration figure dans la liste à venir des travaux communaux.

7/ Carole Dinger souligne le danger pour les piétons empruntant la rue de la Fontaine Pourrie du fait des constructions nouvelles.

Le maire répond que la sécurisation de cette voie sera à l'étude pour 2018, en attendant, une bande blanche sera marquée au sol délimitant l'espace réservé aux piétons.

8/ Chrystelle Beurrier

-se réjouit de la fréquentation de la voie verte et de la plage les week-end d'avant-saison, et fait remarquer que les poubelles étaient déjà pleines en milieu de matinée le samedi.

Il est répondu que ce phénomène s'est généralisé sur tous les lieux publics de bord de lac du fait du très beau temps, et que les services techniques ont mis en place un ramassage des corbeilles de propreté et des poubelles dès le week-end de Pâques, adapté aux conditions météorologiques, en attendant le ramassage bi-quotidien de la haute saison

-rappelle l'organisation par Thonon Agglomération à Rovorée du Printemps des Jardins les 22 et 23 avril, avec projection d'un film sur la permaculture à la Symphorienne samedi à 20h30.

-informe que Art Terre propose désormais des jardins partagés à Sciez

9/ Une enquête publique relative aux travaux de renaturation des cours d'eau du sud-ouest lémanique est organisée par Thonon Agglomération du 10 avril au 15 mai. Les renseignements sont accessibles en mairie aux heures d'ouverture habituels.

## **XII/ Agenda**

1/Réunion de travail du conseil municipal, sur le thème du programme d'aménagement de développement durable (PADD) du plan local d'urbanisme intercommunal, mardi 6 juin à 19h

2/ Réunions du conseil municipal, mardi 13 juin, 19h, lundi 10 juillet, 19h

3/ Réunion de la commission « vie associative-culture-sport », jeudi 4 mai, 18h30

La séance est levée à 21h20

Le secrétaire de séance  
Philippe Delerce

le maire  
Pierre Fillon

J-F Tanghe, conseil municipal 10 avril 2017